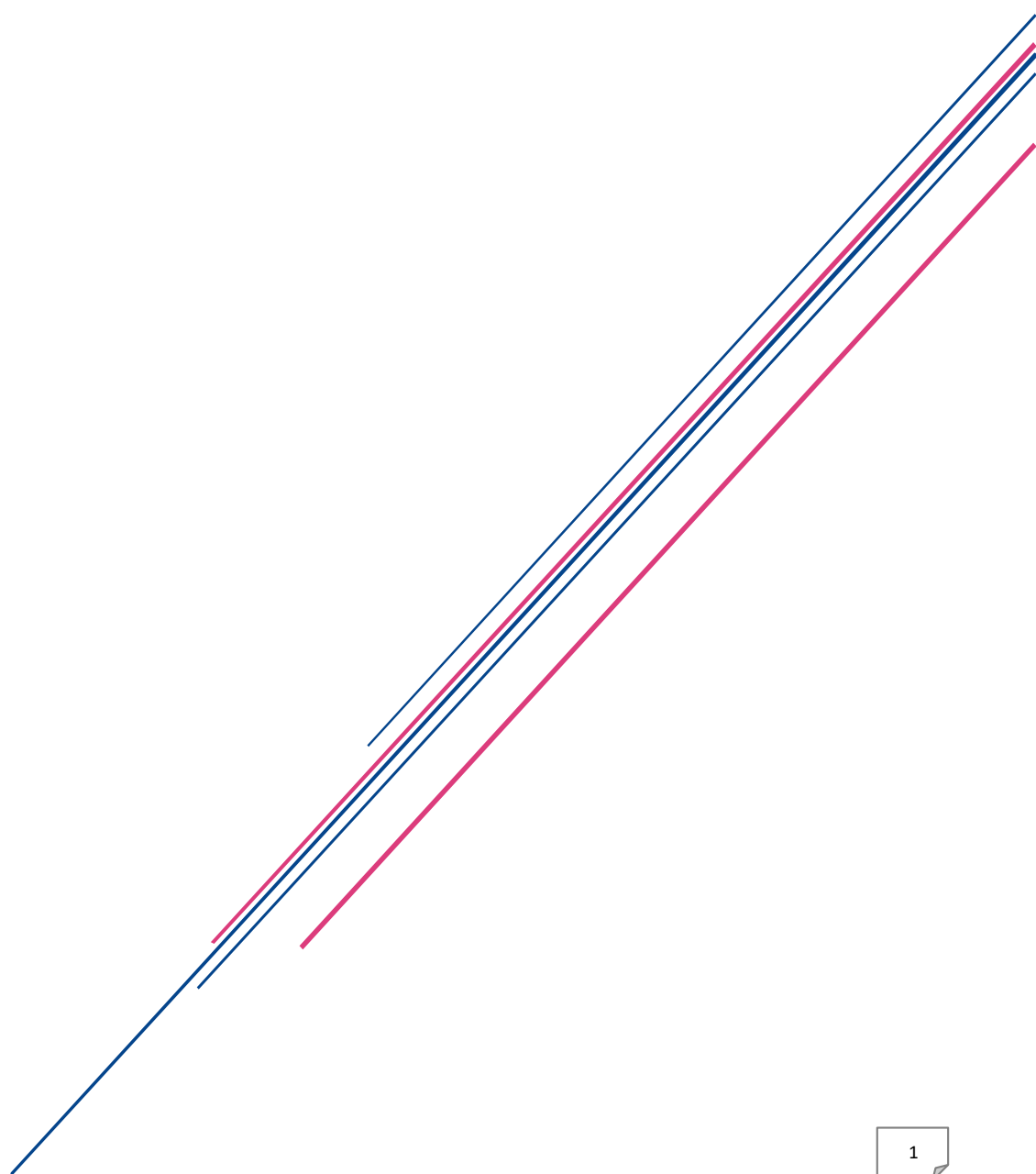




**MNH**  
**RAPPORT SFCR**  
**2019**



# SOMMAIRE



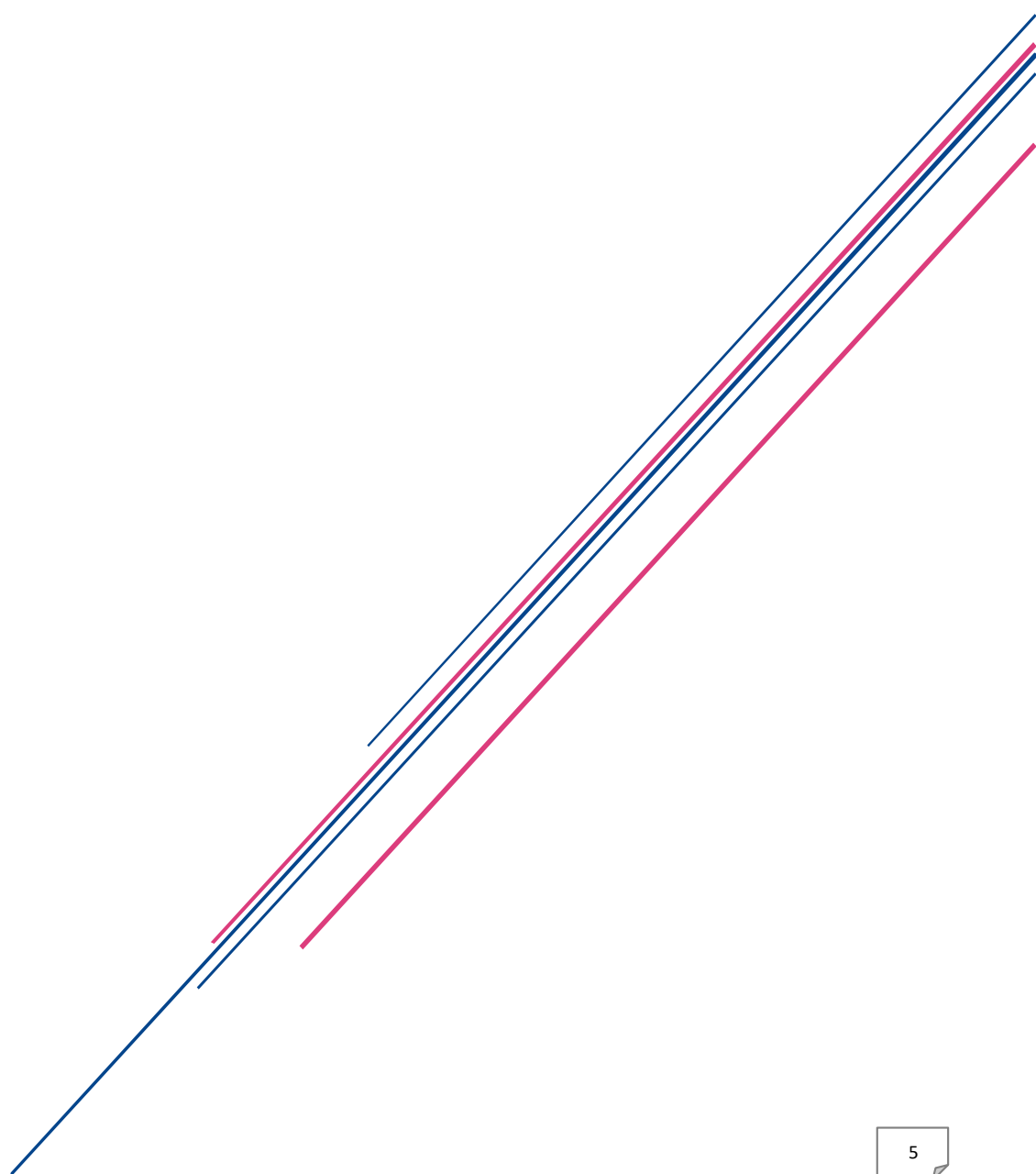
## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	6
<b>Synthèse</b> .....	6
<b>A- Activité et résultats</b> .....	3
A.1 Activité .....	3
a. Informations concernant l'activité de l'entreprise.....	3
a. Participations dans des organismes assureurs français et étrangers .....	3
A.2 Résultats de souscription .....	4
A.3 Résultats des investissements .....	4
a. Revenus et dépenses des investissements.....	4
b. Investissement dans des titrisations .....	4
A.4 Résultats des autres activités.....	4
A.5 Autres informations .....	5
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	7
a. Organisation générale .....	7
a) Le Conseil d'Administration.....	7
b. Les Dirigeants effectifs.....	8
c. Les fonctions clés.....	8
d. Changement important du système de gouvernance en 2019 .....	8
e. Indemnités des membres de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle et rémunérations des salariés .....	8
f. Informations sur les transactions importantes conclues avec des actionnaires, des personnes ayant une influence sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.....	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	9
a. Personnes concernées dans l'entreprise.....	9
b. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité des administrateurs.....	9
c. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés .....	9
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ...	10
a. Description du système de gestion des risques de l'entreprise et manière dont il est intégré à l'organisation et aux procédures de prise de décision .....	10
b. Informations concernant l'ORSA .....	10

B.4	Système de contrôle interne.....	11
a.	Description du système de contrôle interne.....	11
b.	Description de la manière dont la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre .	11
B.5	Fonction audit interne.....	11
B.6	Fonction actuarielle.....	13
B.7	Sous-traitance.....	13
B.8	Autres informations.....	14
C.	Profil de risque.....	16
C.1	Risque de souscription/provisionnement.....	16
a.	Appréhension du risque au sein de la mutuelle.....	16
b.	Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle.....	16
C.2	Risque de marché.....	17
a.	Appréhension du risque au sein de la mutuelle.....	17
b.	Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle.....	17
C.3	Risque de contrepartie.....	18
a.	Appréhension du risque au sein de la mutuelle.....	18
b.	Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle.....	18
C.4	Risque de liquidité.....	18
a.	Appréhension du risque au sein de la mutuelle.....	18
b.	Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle.....	18
C.5	Risque opérationnel.....	19
a.	Appréhension du risque au sein de la mutuelle.....	19
b.	Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle.....	19
C.6	Autres risques importants.....	19
C.7	Tests de résistance.....	19
C.8	Autres informations.....	20
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	22
D.1	Actifs.....	22
a.	Evaluation des actifs financiers.....	22
b.	Evaluation des autres actifs.....	22
D.2	Provisions techniques.....	22
a.	Evaluation des provisions techniques.....	22
D.3	Autres passifs.....	24
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	24

D.5 Autres informations.....	24
E. Gestion du capital.....	26
E.1 Fonds propres .....	26
a. Variation des fonds propres .....	26
b. Passifs subordonnés.....	27
c. Fonds propres éligibles et disponibles.....	27
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis .....	28
a. Le Capital de Solvabilité Requis global (SCR).....	28
b. Le Minimum de Capital Requis (MCR) .....	29
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	29
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	29
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....	30
E.6 Autres informations .....	30
ANNEXES .....	32

# SYNTHESE



## Introduction

---

La MNH, mutuelle régie par le code de la mutualité est un organisme à but non lucratif et entité tête de groupe pour *nehs*. Elle a pour objet de mener dans l'intérêt de ses membres et de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le présent rapport est établi sur la base des calculs et des événements au 31 décembre 2019 et s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires en vigueur. Il décrit les principales informations relatives à l'activité, le

système de gouvernance, le profil de risque, les méthodes de valorisation des actifs et des passifs, la gestion du capital.

Les éléments présentés dans ce rapport ne prennent pas en compte l'impact de la crise COVID 19 dont la survenance et les impacts sont postérieurs à l'année 2019. Une analyse desdits impacts sera réalisée dans le cadre des rapports narratifs 2020, étant précisé que, d'après les derniers éléments connus à la date de la rédaction du présent rapport, la solvabilité de la mutuelle n'est pas remise en cause par cette crise.

## Synthèse

---

La gouvernance de la mutuelle est assurée par :

- Le Conseil d'Administration qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites,
- Les Dirigeants Effectifs qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers,
- Les responsables des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs domaines respectifs.

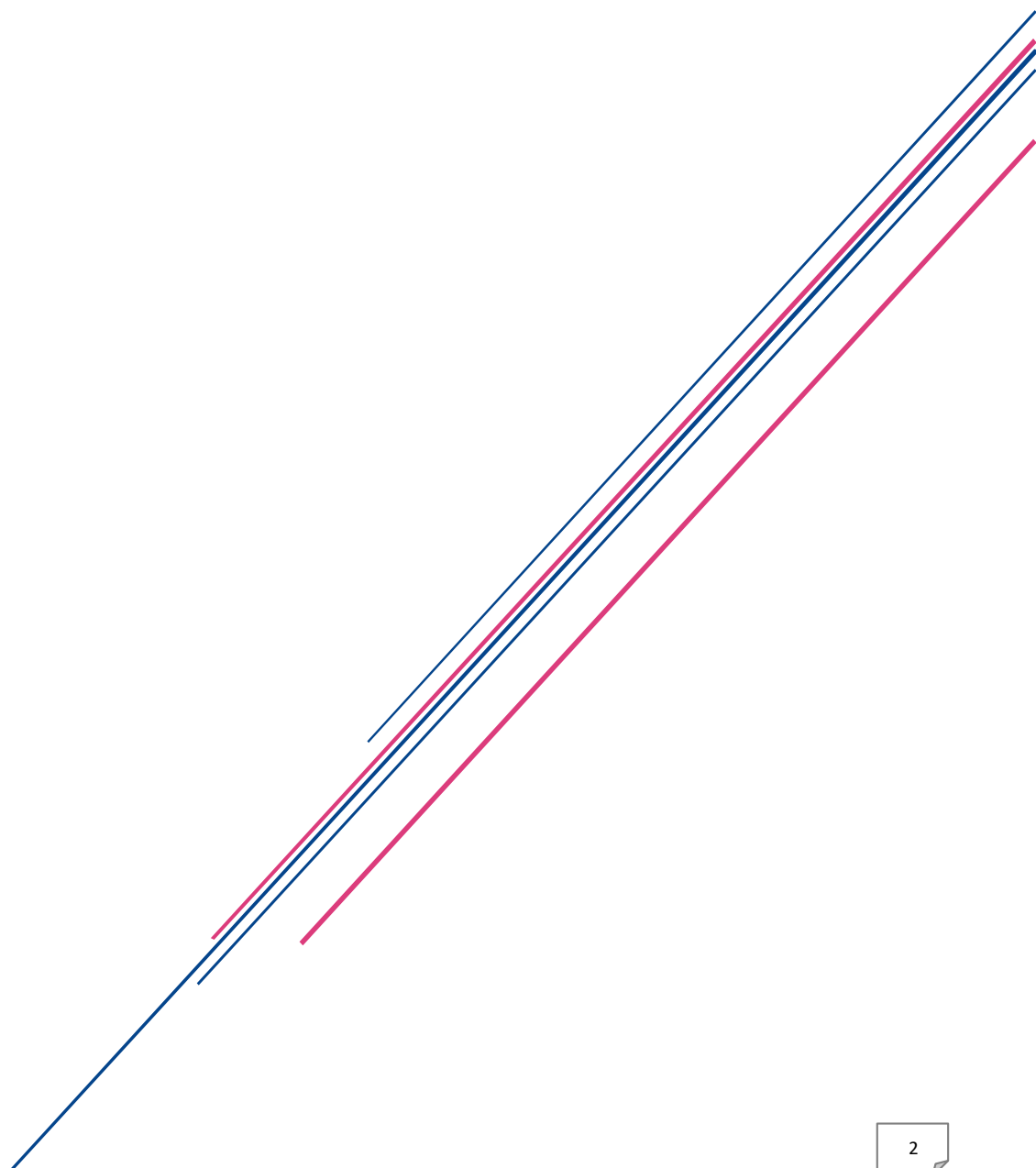
Le profil de risque de la mutuelle est détaillé dans ce rapport et couvre les catégories de risques telles qu'elles sont définies par la réglementation solvabilité 2. Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité ainsi que la gestion du capital suivent les règles Solvabilité 2.

Au 31 décembre 2019, pour faire face à ses risques, la mutuelle dispose d'un niveau de fonds propres suffisant au regard du capital de solvabilité réglementaire requis, en effet, les ratios étaient de 201% pour le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou Capital de Solvabilité Requis) et de 625% pour le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou Minimum de Capital Requis).





# ACTIVITE ET RESULTATS



## A- Activité et résultats

---

### A.1 Activité

#### *a. Informations concernant l'activité de l'entreprise*

La mutuelle est une personne morale à but non lucratif créée en 1960 et régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

Elle est ouverte à l'ensemble des professionnels de la santé et du social, à leurs proches et aux étudiants des écoles médicales et paramédicales. Elle propose des garanties santé, prévoyance, des prestations de prévention, des services et des conseils. La mutuelle met en place des actions et des prestations pour prévenir les risques sanitaires et sociaux. Elle agit pour améliorer les conditions et parcours de vie, pour protéger l'enfance, la famille, les personnes âgées ou handicapées.

En application de l'article L.612-2 du code monétaire et financier, la MNH est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest 75436 Paris.

La mutuelle a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux cabinets :

- Grant Thornton situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine, représenté par C. Brogniart,
- Emargence situé au 19 rue Pierre Sénard 75009 Paris, représenté par Y. Pulm

L'ensemble de l'activité de la mutuelle est réalisé en France.

#### Le contexte externe et interne

On note pour l'année 2019 un changement de dirigeant effectif de la mutuelle.

#### *a. Participations dans des organismes assureurs français et étrangers*

A ce jour, la MNH ne détient aucune participation dans des organismes assureurs français ou étrangers.

En revanche, elle détient des participations dans des activités bancaires, services, courtages d'assurance et immobilières.

## A.2 Résultats de souscription

Les résultats techniques sont présentés ci-dessous :

En M€	2019	2018	Ecart
Résultats techniques des opérations Vie	-0,4	0,1	-0,5
Résultats techniques des opérations Non Vie	14,8	17,9	-3,1
<b>TOTAL résultats techniques</b>	<b>14,4</b>	<b>18,0</b>	<b>-3,6</b>

Malgré une amélioration de la marge technique liée au boni de liquidation 2019 sur la survenance 2018, et une baisse des frais de fonctionnement, le solde de souscription est en recul avec la prise en compte de la dépréciation des prêts Nehs Développement.

## A.3 Résultats des investissements

### a. Revenus et dépenses des investissements

Au titre de son activité d'assurance, le résultat d'investissement de la mutuelle se présente de la manière suivante :

En M€	2019	2018	Ecart
Revenus	13,8	12,4	1,4
Plus-values réalisées	-7,3	3,9	-11,2
Solde des reprises et dotations de provisions	-61,1	- 4,1	-57,0
Autres dépenses	-5,5	- 5,8	0,3
<b>TOTAL résultat d'investissement</b>	<b>-60,1</b>	<b>6,4</b>	<b>-66,5</b>

La baisse du résultat est principalement liée à la variation de la valorisation des parts de Nehs Développement, et à la perte réalisée sur le produit structuré EMTN CLN Rallye (Code ISIN : XS0804500105).

### b. Investissement dans des titrisations

La MNH ne réalise aucun investissement de titrisation.

## A.4 Résultats des autres activités

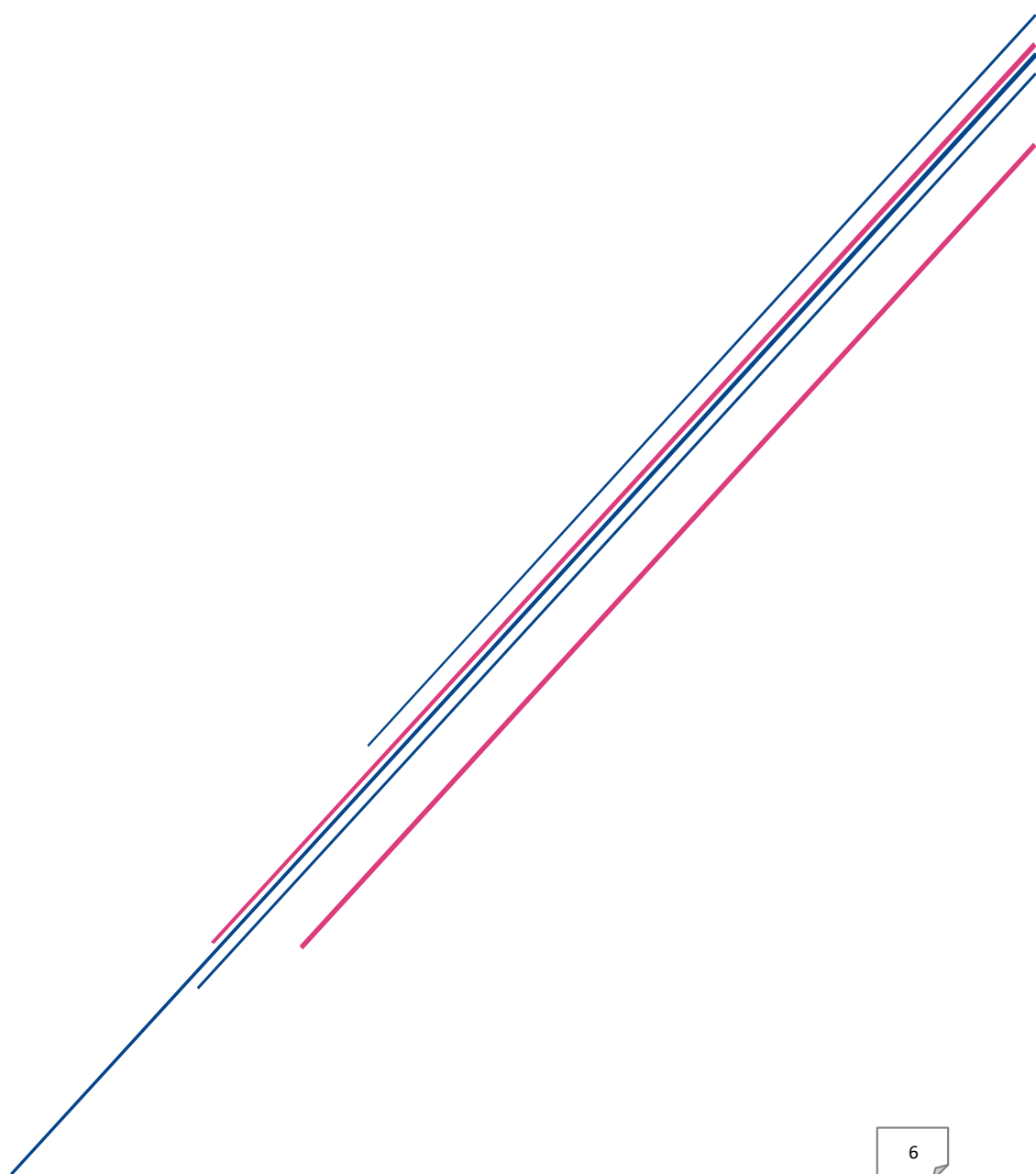
La MNH gère en délégation de la CNAM, le régime obligatoire des professionnels de santé. Les résultats de cette activité sont les suivants :

En M€	2019	2018	Ecart
Remises de Gestion	9,8	11,7	-1,9
Frais	-10,6	-11,3	0,7
<b>Résultat</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,4</b>	-1,2
Frais / Remise de gestion	0,9	1,0	0,0

## A.5 Autres informations

Aucune autre information importante, ou qualifiée comme telle par la mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

# SYSTEME DE GOUVERNANCE



## B. Système de gouvernance

---

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### a. Organisation générale

La gouvernance de la mutuelle est fondée sur la complémentarité entre :

- Les membres du Conseil d'Administration,
- Les Dirigeants Effectifs,
- Les responsables des fonctions clés (Actuariat, Risques, Vérification de la conformité et Audit interne), qui rendent compte au Conseil d'Administration.

#### a) Le Conseil d'Administration

La mutuelle est administrée par un Conseil d'Administration de 33 membres, élus pour une durée de six ans, et renouvelable par tiers tous les deux ans. 11 administrateurs ont été renouvelés en 2019.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises, en raison de l'importance des dossiers à traiter.

Par ailleurs, le Conseil Groupe, composé de l'ensemble des administrateurs de la MNH et de MNH Prévoyance, s'est réuni à 5 reprises.

#### **Prérogatives du Conseil d'Administration et travaux réalisés durant l'année**

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts de la Mutuelle. Il joue un rôle central dans le système de gouvernance de la mutuelle conformément à Solvabilité 2.

#### **Comités du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a mis en place des Comités spécialisés :

- Le Comité d'audit, qui s'est réuni 7 fois en 2019,
- Le Comité des risques, qui s'est réuni 2 fois en 2019,
- Le Comité des placements, qui s'est réuni 3 fois en 2019,
- Le Comité des contrats collectifs, qui s'est réuni 1 fois en 2019,
- Le Comité de communication, qui s'est réuni 9 fois en 2019,
- Le Comité formation, qui s'est réuni 2 fois en 2019,
- Le Comité de gestion « A Cœurs Ouverts », qui s'est réuni 10 fois en 2019.

Ces Comités sont composés d'élus, auxquels s'associent des opérationnels compétents dans leurs domaines d'activité respectifs. Ils alimentent les réflexions et les travaux du Conseil d'Administration.

A ces Comités, s'ajoute le Groupe de réflexions politiques, composé d'élus, qui s'est réuni 5 fois en 2019.

### *b. Les Dirigeants effectifs*

En janvier 2019, les Dirigeants Effectifs sont : Le Président, le Dirigeant opérationnel (Directeur Général de la MNH), le Directeur Général Délégué.

En novembre 2019, ils disposent de l'ensemble des pouvoirs et prérogatives prévus par la réglementation Solvabilité 2. Ils disposent ainsi des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la mutuelle à l'égard des tiers, et pour assurer la direction effective de la mutuelle.

### *c. Les fonctions clés*

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la mutuelle a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- Risques,
- Actuariat,
- Vérification de la conformité,
- Audit interne.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### *d. Changement important du système de gouvernance en 2019*

En novembre 2019, la mutuelle a signifié à l'ACPR un changement du Dirigeant Opérationnel. D'autre part, la mutuelle a fait le choix de disposer uniquement de deux Dirigeants effectifs (le Président et le dirigeant Opérationnel).

M.MONESTIER a remplacé M.CHAPUIS en tant que Dirigeant Opérationnel de la mutuelle.

### *e. Indemnités des membres de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle et rémunérations des salariés*

A l'exception des membres du comité de coordination, les administrateurs de la MNH ne perçoivent pas d'indemnités. Les frais liés à leur activité d'administrateur leur sont remboursés.



Les cadres dirigeants ont une rémunération fixe, à laquelle s'ajoute une rémunération variable en fonction des objectifs remplis.

La rémunération des autres membres du personnel est fixe, à l'exception des commerciaux qui bénéficient d'une part variable indexée sur leurs objectifs.

Il n'existe aucun régime spécifique de retraite additionnel au sein de la MNH.

*f. Informations sur les transactions importantes conclues avec des actionnaires, des personnes ayant une influence sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle*

Aucune transaction spécifique n'a été conclue sur l'année 2019.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

*a. Personnes concernées dans l'entreprise*

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

*b. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité des administrateurs*

Concernant les administrateurs, leur candidature fait l'objet d'une demande et d'une vérification de pièces justificatives. Un dispositif de formation est conçu avec la volonté d'une part de leur offrir un programme de formation en adéquation avec leurs besoins et/ou leurs responsabilités liées à leurs fonctions et d'autre part de satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.

Dans le respect des dispositions du code de la mutualité (article 114-25), les nouveaux administrateurs sont systématiquement invités à participer à une formation visant à leur permettre d'approfondir leurs connaissances du fonctionnement institutionnel des mutuelles, des bases des mécanismes comptables et règles prudentielles et d'identifier leurs responsabilités civile et pénale.

*c. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés*

Les Dirigeants Effectifs sont nommés par le Conseil d'Administration qui évalue leurs compétences en analysant leur expérience professionnelle. Leur honorabilité est appréciée par l'examen de leur casier judiciaire.

Pour chaque acteur identifié au sein des fonctions clés, et conformément au principe de proportionnalité, les exigences en matière de compétence et d'honorabilité sont validées en interne par l'examen de l'expérience professionnelle, des qualifications acquises ou de la formation ainsi que de l'extrait de casier judiciaire des personnes concernées.

### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

#### a. Description du système de gestion des risques de l'entreprise et manière dont il est intégré à l'organisation et aux procédures de prise de décision

En application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, la mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Cette organisation est complétée par une démarche précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

Le dispositif est intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Il repose sur :

- Des politiques de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées,
- Un processus de reporting et de suivi régulier des indicateurs et des limites de risques,
- Une comitologie interne adaptée associant les dirigeants effectifs, les fonctions clés et les autres directions opérationnelles permettant de piloter la stratégie en fonction des risques : Comité interne de gestion des risques, Comité des investissements, Comité de direction.

#### b. Informations concernant l'ORSA

Le processus ORSA est piloté opérationnellement par la fonction Risques de la mutuelle sous la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration se prononce sur les préconisations en matière de gestion des risques qui lui sont présentées dans le cadre du processus ORSA.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité. Pour cela, la démarche ORSA de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- **Besoin Global de Solvabilité (BGS) :** Le besoin global de solvabilité est conçu, comme étant une description des risques spécifiques de la MNH et l'adaptation des moyens et dispositifs nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer ces risques.
- **L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires du pilier 1 :** Cet exercice évalue la capacité de la MNH à couvrir ses obligations réglementaires de solvabilité dans le

futur. Ce volet présente des simulations de crise pertinentes compte tenu du profil de risque de l'organisme.

- **La déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses de calcul du SCR** : présente et évalue les écarts éventuels entre le profil de risque et la manière dont il en est rendu compte au travers du calcul du capital de solvabilité requis (ou SCR).

## B.4 Système de contrôle interne

### a. Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur la politique de contrôle interne et de conformité. Il repose sur un dispositif à trois niveaux :

- **Les contrôles de premier niveau** : Chaque direction est en charge de la définition et de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau relevant de son périmètre. Les contrôles, intégrés dans les outils de gestion et autres applications sont considérés comme des contrôles de premier niveau.
- **Le contrôle de deuxième niveau** : Un dispositif de contrôle permanent de deuxième niveau est piloté par la fonction risques de la MNH. Il a pour objectif de s'assurer de la bonne application des contrôles de premier niveau. Ce dispositif de contrôle repose sur un plan de contrôle annuel révisé chaque année.
- **Le contrôle de troisième niveau** : Le contrôle de troisième niveau est piloté par la fonction clé audit interne. Il est décrit au paragraphe dédié à cette fonction.

### b. Description de la manière dont la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre

La fonction vérification de la conformité s'appuie sur la politique de contrôle interne et de conformité. La méthodologie liée à la conformité permet de couvrir les éléments suivants :

- S'assurer du respect des exigences légales,
- Identifier et évaluer le risque de conformité,
- Évaluer le risque lié au changement d'environnement légal,
- Produire un plan de mise en conformité chaque année et le rapport de Conformité le cas échéant,
- Conseiller les dirigeants sur les questions de conformité.

## B.5 Fonction audit interne

L'Audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à la MNH, société combinante du Groupe *neh*, et aux entités entrant dans le périmètre de combinaison qui lui ont délégué leur audit

interne, une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de leurs opérations en leur proposant des conseils et des axes d'amélioration qui contribuent à créer de la valeur ajoutée. Il aide la MNH à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, tout en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Lors de la réalisation de ses missions, l'Audit interne est chargé d'apporter un appui au management de la MNH afin de déterminer les risques opérationnels, d'analyser les systèmes et processus de contrôle interne mis en place et d'élaborer des recommandations pour atteindre une gestion plus efficace et efficiente des entités.

L'Audit interne n'exerce ni autorité ni responsabilité dans les activités qu'il audite. Ses recommandations et avis ne peuvent dès lors décharger le management des responsabilités qui lui sont dévolues.

L'Audit interne exerce son rôle dans le respect de principes d'intervention précis et clairement définis qui sont le gage de son professionnalisme et de son intégrité. Ses analyses et recommandations portent sur le fonctionnement de la MNH et non sur les personnes auditées. Ces principes sont les suivants :

- Indépendance
- Objectivité
- Confidentialité
- Compétence
- Contribution à l'atteinte des objectifs de la MNH

Les auditeurs conduisent les missions sans préjugé, en toute objectivité, impartialité et honnêteté. Ils ont un accès illimité, aux documents, informations et données qui ont un lien avec l'objet de leur mission, sous réserve des interdictions légales ou réglementaires, et autres limites pouvant être fixées par écrit par le Directeur Général et/ou le Président du Comité d'audit.

Dans le cadre de leur mission, les auditeurs peuvent s'entretenir avec tout membre du personnel, quel que soit son grade et sa fonction, et assister à des réunions en lien avec la mission d'audit. Tout membre du personnel des services audités doit collaborer et fournir assistance, avec diligence, aux auditeurs internes pendant la conduite de la mission. L'Audit interne peut également avoir recours à des prestataires extérieurs dans le cadre de la réalisation de missions d'audit.

Les auditeurs réalisent leurs travaux en concordance avec les "Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne" et le « Code de déontologie » rédigés par l'Institut des Auditeurs Internes (IAI) et suivent une méthodologie formalisée dans la charte de l'Audit interne. Cette charte, approuvée par le Comité d'audit du 5 juin 2018 et le Conseil d'Administration de la MNH et MNH Prévoyance du 20 juin 2018, présente notamment les principes fondamentaux d'exercice de la fonction d'audit interne en décrivant ses missions au sein de l'organisation, sa place dans le dispositif de contrôle interne, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

L'Audit interne est directement rattaché à la Direction générale et au Comité d'audit garantissant ainsi son indépendance par rapport aux services et directions qu'il est susceptible d'interroger. Il exerce sa

fonction sur la base d'un plan d'audit annuel arrêté par la Présidence, la Direction générale et le Président du Comité d'audit, et dont il respecte les modalités précises de réalisation et de suivi ultérieur. En cours d'année, ce plan peut être modifié en fonction des contraintes d'exécution des missions ou de nouvelles demandes ayant un caractère prioritaire.

## B.6 Fonction actuarielle

Conformément à la directive Solvabilité 2, la fonction actuarielle donne une assurance raisonnable de la maîtrise des risques techniques au travers d'avis indépendant.

La fonction actuarielle a pour mission de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques,
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- Informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- Émettre un avis sur la politique globale de souscription et sa bonne application,
- Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

La fonction actuarielle réalise annuellement un rapport qui décrit l'exécution de son mandat sur l'année écoulée. Ce rapport est présenté au Conseil d'Administration de la MNH.

## B.7 Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, la MNH a recours à de la sous-traitance dans les principaux domaines suivants :

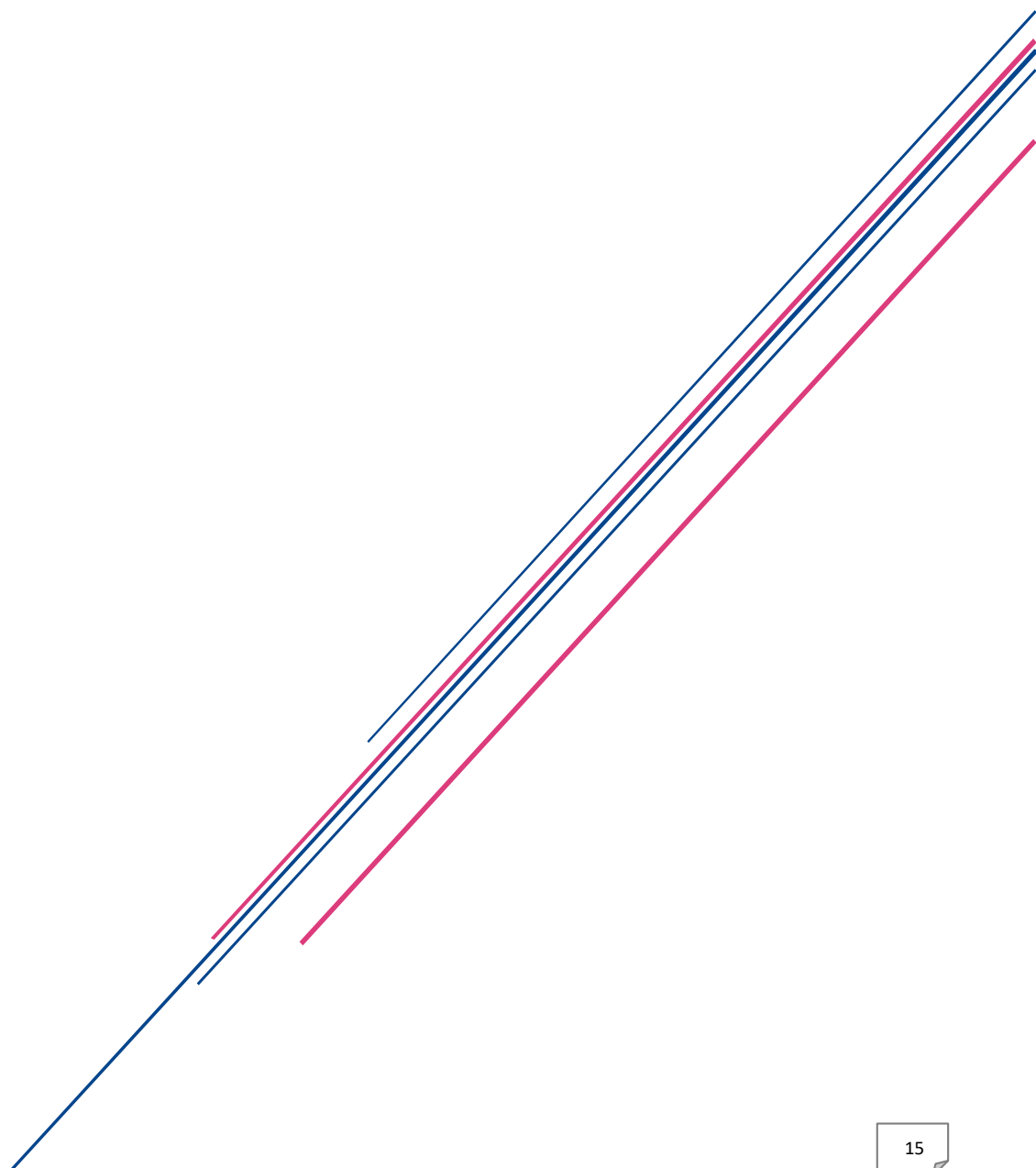
- Contrats Individuels et collectifs MNH
  - o Gestion des prestations en Tiers-payant,
  - o Gestion de la plateforme téléphonique (hors contrat collectif MNH),
  - o Gestion de l'éditique,
  - o Gestion de prestations Santé,
  - o Indexation dans le cadre de la Gestion Electronique de Document,
  - o Gestion du recouvrement.
- Contrats collectifs à adhésion facultative
  - o Gestion des prestations Santé et Prévoyance des contrats collectifs.
  - o Gestion de la plateforme téléphonique.
- Gestion d'actifs : mandats de gestion sur certaines poches d'actifs.

La sous-traitance fait l'objet d'une politique formalisée, qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et d'audit des prestations déléguées.

## B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

# PROFIL DE RISQUE



## C. Profil de risque

---

Le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :

- Identification des risques via une cartographie des risques,
- Évaluation des risques :
  - Pour les risques techniques et financiers, la mesure du risque s'appuie sur la formule standard du pilier 1 de la réglementation solvabilité 2, elle s'effectue notamment avec la direction financière et la fonction clé actuariat.
  - Pour les risques opérationnels, une première mesure est réalisée au global avec la formule standard. Une cartographie des risques opérationnels permet de détailler l'ensemble des risques opérationnels par processus. Leur mesure s'effectue avec les directions opérationnelles.
  - Pour les risques stratégiques et environnementaux, la mesure s'effectue avec la Direction Générale.

### C.1 Risque de souscription/provisionnement

#### a. Appréhension du risque au sein de la mutuelle

Les risques techniques de la mutuelle correspondent aux risques de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes). Ces risques peuvent avoir les origines suivantes :

- Les hypothèses de tarification et de provisionnement,
- La structure tarifaire des produits,
- La conception des garanties,
- La distribution des produits,
- Les modalités d'adhésion,
- Le manque d'informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

#### b. Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle

Les risques techniques sont suivis régulièrement par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration.

Leur couverture est matérialisée par une politique de risque de souscription et de provisionnement qui définit les règles en matière de :

- Tarification d'un nouveau produit (ou refonte d'un produit existant),
- Provisionnement.



La fonction actuarielle suit également les risques techniques lors de ses travaux annuels (détaillés également dans la politique de risque de souscription et provisionnement).

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque technique est testée dans le cadre du processus ORSA.

## C.2 Risque de marché

### a. Appréhension du risque au sein de la mutuelle

Le risque de marché correspond à l'impact, sur les fonds propres de la mutuelle, de mouvements défavorables liés aux investissements.

Plusieurs éléments exogènes peuvent expliquer cette baisse :

- Les niveaux de valorisation du marché des actions et de celui de l'immobilier
- La dégradation de la qualité de crédit des obligations dans lesquelles la mutuelle a investi
- Les mouvements des taux d'intérêt qui impactent simultanément l'actif et le passif, mais ce de façon non homogène.

Ces éléments peuvent être mesurés dans le SCR de marché, à l'aide de stress tests, ou à l'aide de sensibilités au premier ordre de la valeur du portefeuille à ces éléments exogènes (delta, bêta, duration, ...).

### b. Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle

L'organisation de la gestion d'actifs garantit simultanément le pilotage et la maîtrise du risque de marché.

Le Comité des Placements (dont les décisionnaires sont des administrateurs de la mutuelle) définit un cadre de gestion sous la forme d'une Allocation Stratégique de référence chaque année. Cette allocation, issue d'une démarche qui s'est nourrie de l'appétit au risque des administrateurs donne des limites à la gestion d'actifs. Par exemple, la taille de l'exposition aux actions étant bornée, la sensibilité des fonds propres aux mouvements des marchés actions est limitée.

Le Comité de Gestion des Actifs, qui est un comité mensuel opérationnel, matérialise le suivi des risques de marché dont fait l'objet le portefeuille d'actifs de la mutuelle :

- Une approche qualitative y est menée basée sur une analyse prospective réalisée par un expert externe (économiste, société de gestion, ...)
- Une approche quantitative y est réalisée, basée notamment sur le suivi de l'Allocation Stratégique, les mesures de sensibilité, le niveau du SCR de marché et ses composantes ...

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque de marché est éprouvée dans le processus ORSA.

## C.3 Risque de contrepartie

### a. Appréhension du risque au sein de la mutuelle

Le risque de contrepartie correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables lié au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations par les adhérents,
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- Du défaut d'un réassureur et/ou d'un coassureur,
- Du défaut d'un emprunteur, d'un émetteur d'obligations ou d'une contrepartie dans une transaction financière,
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### b. Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle

Le pilotage du risque repose sur le suivi des probabilités de défaut ainsi que les montants de pertes en cas de défaut (par exposition). Les autres créances détenues auprès des tiers sont de deux natures : des cotisations non perçues ou des prestations payées à tort. Ces créances font l'objet d'un suivi comptable matérialisé à fréquence trimestrielle.

## C.4 Risque de liquidité

### a. Appréhension du risque au sein de la mutuelle

Le risque afférent à la liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit exclusivement de la capacité à honorer les prestations dues aux bénéficiaires.

### b. Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle

Deux indicateurs sont observés pour qualifier le niveau de liquidité :

- Le niveau de l'allocation en monétaire,
- Le niveau de la valeur des actifs de qualité mobilisables pour honorer les engagements (flux de passifs) sur une période définie.

## C.5 Risque opérationnel

### a. Appréhension du risque au sein de la mutuelle

Le risque opérationnel consiste en une perte qui résulterait de mauvaises exécutions de processus, personnes, systèmes internes ou événements externes inadéquats ou défailants. Le risque opérationnel inclut également les risques juridiques et les risques de réputation. Le risque opérationnel est décomposé en plusieurs catégories (issues de la nomenclature des risques) :

- Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail,
- Fraude interne,
- Fraude externe,
- Clients, produits et pratiques commerciales (y compris protection de la clientèle et lutte anti-blanchiment),
- Dommages aux actifs corporels,
- Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes,
- Exécution, livraison et gestion des processus.

### b. Pilotage et maîtrise du risque au sein de la mutuelle

Le risque opérationnel est suivi au travers de la cartographie des risques et des contrôles réalisés. La cartographie des risques de la mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

La surveillance des risques se décline de la façon suivante :

- Evaluation du dispositif de maîtrise des risques via les campagnes de cartographie des risques sur l'ensemble des processus de la mutuelle ;
- Surveillance par la déclinaison du plan de contrôle permanent de second niveau ;
- Surveillance par la mise en place d'indicateurs clés de risque et d'indicateur clés de contrôle ;
- Surveillance par le reporting issu du dispositif de gestion des incidents.

Par ailleurs, la sensibilité de la mutuelle au risque opérationnel est testée dans le cadre du processus ORSA.

## C.6 Autres risques importants

Les risques stratégiques et environnementaux sont identifiés et pilotés par la Direction Générale lors de l'élaboration de la stratégie.

## C.7 Tests de résistance

Dans le cadre du processus ORSA des tests de résistance (ou *stress tests*) ont été menés sur la solvabilité en simulant plusieurs scénarios de stress sur des risques commerciaux (baisse du Chiffre

d’Affaires), techniques (hausse de la sinistralité) et de marché (simulation d’un crash sur les marchés actions).

Les résultats ont été simulés sur la période allant de 2019 à 2024.

- **Stress test n°1** : Il concerne les risques financiers et plus précisément une baisse de 50% des actions en 2020 puis un maintien durable à ce niveau.
- **Stress test n°2** : Il concerne les risques financiers et plus précisément une hausse des taux de 200 points de base ainsi qu’une hausse progressive du taux d’inflation.
- **Stress test n°2 Bis** : Il concerne les risques financiers et plus précisément une baisse des taux de 200 points de base.
- **Stress test n°3** : Il concerne les risques assurantiels et simule une hausse de la sinistralité : Dérive des prestations de 10 points chaque année à compter de 2021. S’agissant de risque santé, l’hypothèse sous-jacente à un tel stress test pourrait correspondre à un désengagement massif et durable de la Sécurité Sociale dans les remboursements ou à une hausse de l’inflation médicale.
- **Stress test n°4** : il concerne les risques financiers et assurantiels : il correspond à une baisse de 25% des actions et une hausse de la sinistralité de 10 points pour chaque année de la simulation.
- **Stress test n° 5** : Il concerne l’anticipation des impacts pressentis issues de réformes réglementaires spécifiques à la protection sociale sectorielle.

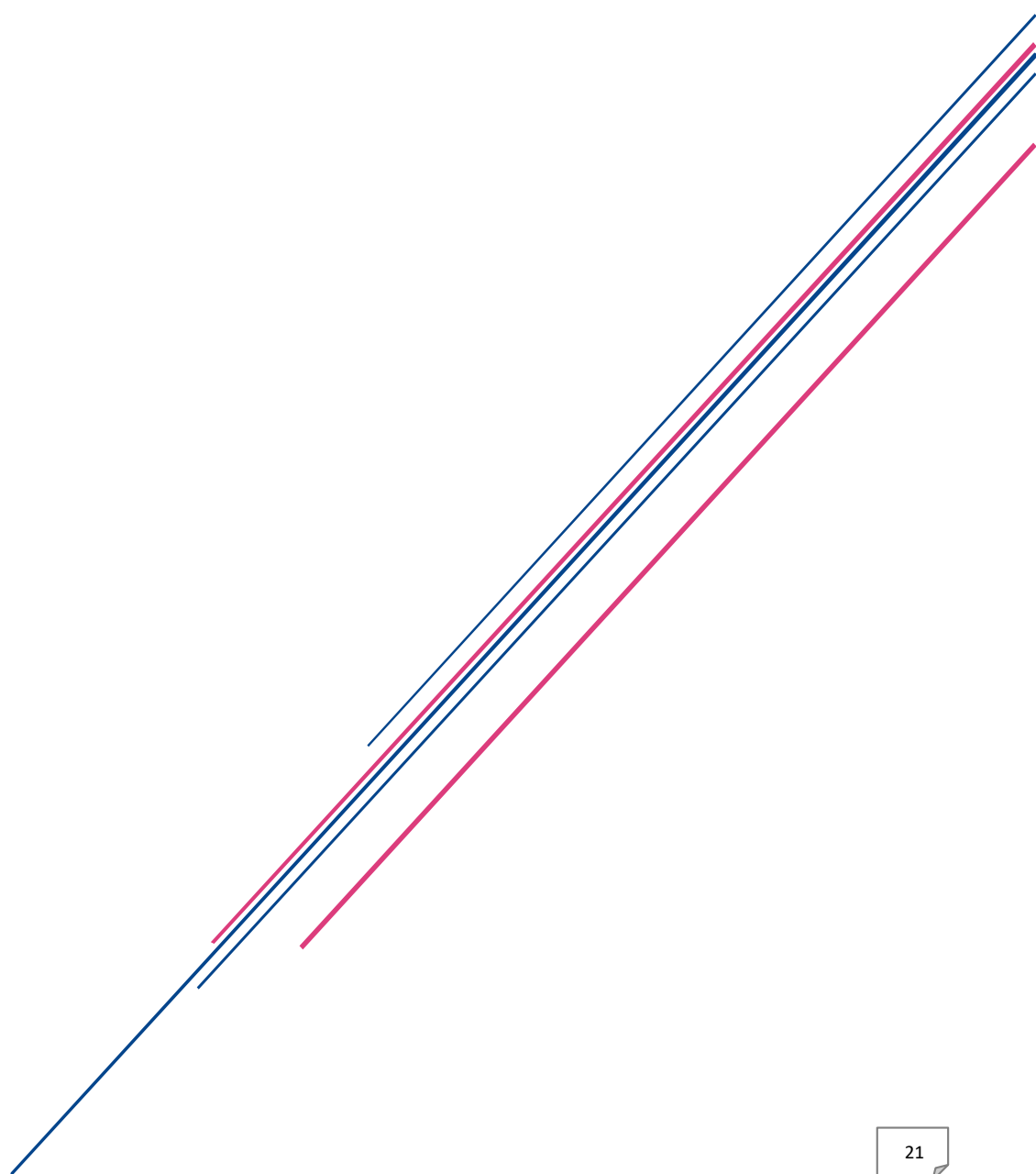
Ci-dessous sont reproduits les écarts en points de SCR, des taux de couverture du besoin en capital (SCR) par les fonds propres prudentiels pour l’année 2020

	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Stress tests	Scénario 1 : Baisse actions	Scénario 2 : Hausse des taux	Scénario 2 BIS : Baisse des taux	Scénario 3 : Hausse de la sinistralité	Scénario 4 : Mixte Hausse des taux et baisse actions	Scénario 5 : scénario spécifique protection sociale
Ecart ratio de solvabilité par rapport au scénario central	-15%	16%	-12%	-38%	-44%	0%

## C.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d’impacter le profil de risque n’est à mentionner.

# VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



## D. Valorisation à des fins de solvabilité

---

### D.1 Actifs

#### a. Evaluation des actifs financiers

Au bilan de la MNH, l'actif est majoritairement constitué de placements. Conformément aux principes de Solvabilité 2, ils y sont inscrits en valeur « économique ». Les éléments reportés sont dits en valeur de « réalisation », c'est-à-dire à une valeur à laquelle il serait raisonnable d'imaginer les céder à la date d'arrêt. L'approche mise en œuvre dépend de la nature juridique du titre, mais pour tous ceux pour lesquels il existe un marché, c'est une valeur dérivée des transactions sur le titre qui est retenue. Par exemple, pour les parts du fonds, c'est la valeur liquidative des parts qui est retenue, pour les liquidités, c'est le solde du compte dans lesquelles elles sont matérialisées qui est retenu, ...

La MNH possède aussi des actifs incorporels qui apparaissent pour un montant nul sous Solvabilité 2.

#### b. Evaluation des autres actifs

Les autres créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrements auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Concernant les impôts différés, la méthode de calcul consiste à appliquer le taux d'impôt sur la différence entre l'actif net comptable en norme statutaire et en norme prudentielle (Solvabilité 2) avec prise en compte des retraitements fiscaux éventuels en provenance des comptes sociaux (exemple : imposition des plus ou moins-values latentes dans le cadre du 209OA, marge de sécurité des provisions techniques...).

### D.2 Provisions techniques

#### a. Evaluation des provisions techniques

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation (ou *Best Estimate*) et de la marge de risque.

#### **Best Estimate : Présentation**

Le *Best Estimate* correspond à la valeur actualisée de l'espérance des futurs flux de trésorerie, dont l'estimation est la plus réaliste possible. À ce titre, le *Best Estimate* tient compte de toutes les entrées et sorties de fonds nécessaires pour honorer les engagements d'assurance sur leur durée de vie.

Le calcul du *Best Estimate* distingue :

- Les provisions pour primes qui incluent la couverture des risques ayant une survenance postérieure à la date d'arrêté,
- Les provisions pour sinistres pour la couverture des prestations survenues avant la date d'arrêté.

### **Best Estimate : hypothèses générales**

- Courbe des taux

La courbe des taux utilisée est celle publiée par l'ACPR.

- Hypothèses de frais

Les frais de sinistres ainsi que les frais sur primes ventilés par produit ont fait l'objet d'une évaluation analytique, sur l'année 2019, réalisée par le service Contrôle de Gestion de la MNH.

Depuis le 31/12/2016, il n'y a plus de réassurance sur la santé collective.

- Hypothèses de primes et de sinistralité

Les hypothèses de primes acquises et de sinistralité future, ainsi que le ratio de sinistralité (mesurant le coût des sinistres par rapport aux cotisations) ont été validées par le Conseil d'Administration de la MNH. Elles sont en cohérence avec les business plans.

### **Projection des flux et calcul du « best Estimate »**

#### Projection des flux

La projection des flux a été effectuée via la méthode de *Chain Ladder* appliquée sur chacun des triangles construits. Cette méthode a permis d'obtenir des charges ultimes par année de survenance et d'en déduire les flux de règlements futurs.

#### Calcul du Best Estimate de sinistre

Le *Best Estimate* de sinistre est calculé à partir des flux de sinistres par année de règlements. Ces flux sont actualisés via la courbe des taux en vigueur et sont chargés pour prendre en compte les frais de sinistre.

#### Calcul du Best Estimate de prime

Le *Best Estimate* de prime se base sur les hypothèses de prime, de ratio de sinistralité, de frais de cotisations et de frais de sinistres. Il est égal à la différence actualisée des flux de primes et de sinistres.

#### Calcul du Best Estimate global brut de réassurance

Le *Best Estimate* global brut de réassurance correspond à la somme des *Best Estimate* auxquels est rajouté le *Best Estimate* associé à la garantie décès.

#### Calcul du Best Estimate global net de réassurance

Afin de calculer le *Best Estimate* net de réassurance, les flux de réassurance sont pris en compte. Un calcul de l'ajustement pour risque de contrepartie des réassureurs est également réalisé.

#### Marge pour risque

Dans le cadre de la réglementation Solvabilité 2, la marge pour risque est calculée par la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la marge pour risque finance le coût du capital réglementaire que devrait détenir un organisme assureur qui reprendrait le portefeuille d'assurance en cas de défaillance de la MNH, et ce jusqu'à extinction du portefeuille.

La méthode du coût du capital nécessite une évaluation de tous les SCR futurs. Une telle évaluation est en général difficile à mettre en œuvre. Aussi, les spécifications techniques indiquent cinq méthodes simplificatrices. Au 31/12/2019, la méthode retenue pour le calcul de la marge pour risque s'appuie sur l'évolution des *Best Estimate* propres à chaque sous-module, plutôt qu'une durée identique quel que soit le sous risque.

#### Evaluation concernant la correction pour volatilité

La MNH a recours pour le calcul du Capital de Solvabilité Requis et des provisions techniques à une courbe de taux mais celle-ci n'intègre plus la correction pour volatilité.

### D.3 Autres passifs

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour couvrir principalement les engagements liés au personnel.

Les autres dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

### D.4 Méthodes de valorisation alternatives

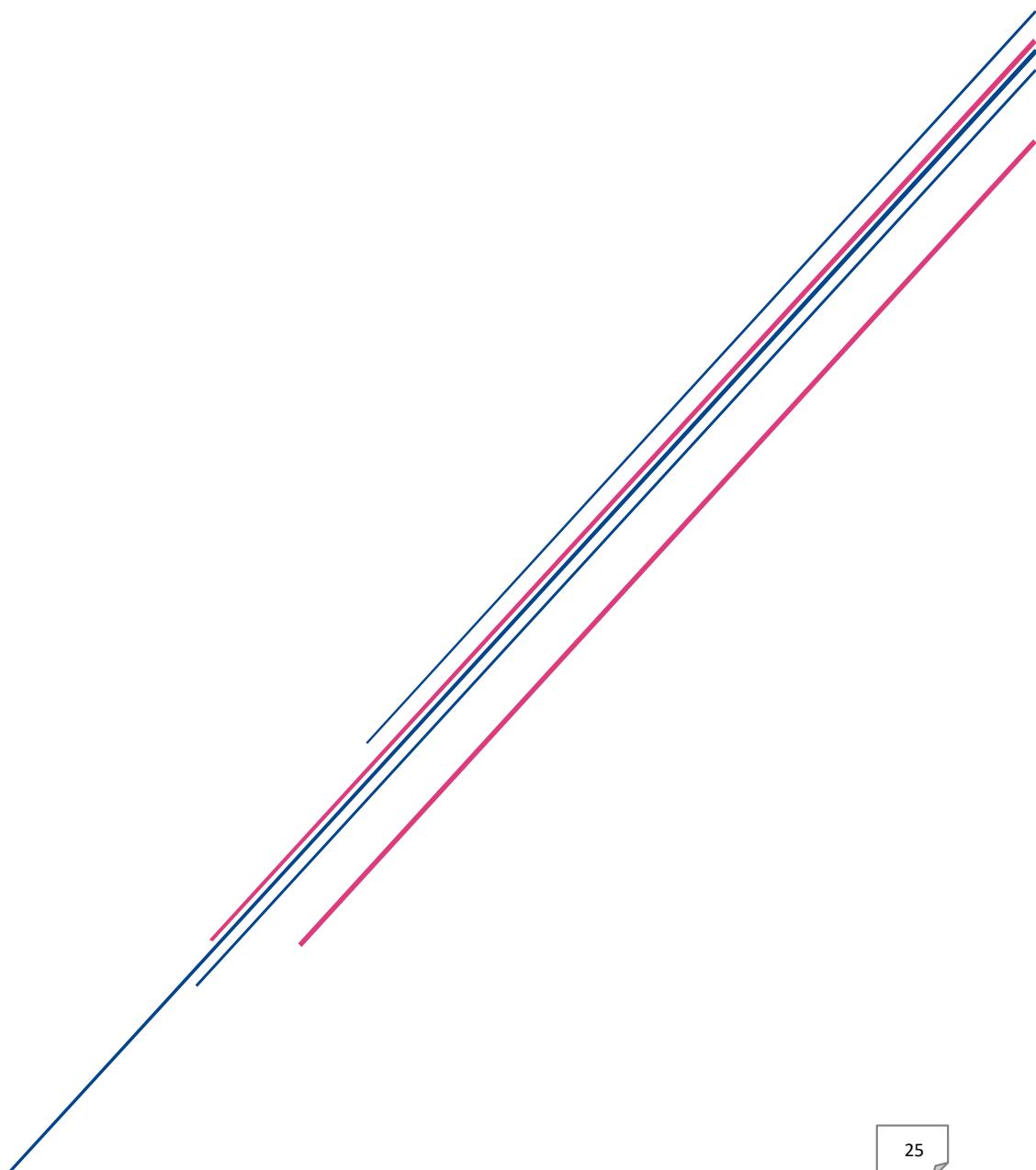
La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

### D.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.



# GESTION DU CAPITAL



## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

#### a. Variation des fonds propres

Entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, les fonds propres prudentiels passent d'une valeur de 254,4 M€ à 228,1 M€.

Cette variation s'explique principalement par :

- Le résultat comptable de la mutuelle pour -42,3 M€ ;
- La variation de l'écart S1/S2 des impôts différés pour -7,1 M€ ;
- Le passage entre la valeur statutaire\* et la valeur SII\* représente la mise en valeur de marché des actifs financiers (10,8 M€).

Fonds propres	2018 Q4	254,4
---------------	---------	-------



<u>Explication de la variation de l'Excédent d'actif sur passif</u>		
Résultat comptable S1	-42,3	(1)
Retraitements S2	15,9	
<b>Total</b>	<b>-26,3</b>	

#### Explication des retraitements S2

Actifs incorporels	3,6	(2)
Impôts différés actifs	-3,6	(3)
Immobilisations corporelles pour usage propre	2,1	(4)
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	10,8	(5)
<b>Total retraitements Actifs S2</b>	<b>12,8</b>	

Provisions techniques – non-vie	5,1	(6)
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	1,7	(7)
Impôts différés passifs	-3,7	(3)
<b>Total retraitements Passif S2</b>	<b>3,2</b>	

<b>Total retraitement S2</b>	<b>15,9</b>
------------------------------	-------------

Fonds propres	2019 Q4	228,1
---------------	---------	-------

*b. Passifs subordonnés*

Au 31 décembre 2019, la mutuelle est émettrice des titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant de 80 M€.

*c. Fonds propres éligibles et disponibles*

Les fonds propres éligibles et disponibles sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>en M€</i>	<b>2019 Q4</b>	<b>2018 Q4</b>
Fonds d'établissement	0,4	0,4
Autres apports sans droits de reprise	0,5	0,5
Réserve spéciale pour fonds de garantie	4,3	4,5
Réserve de capitalisation	0,0	0,0
Autres réserves	332,9	319,2
Résultat	-42,3	13,4
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
<b>Total des fonds propres dans les comptes sociaux</b>	<b>295,8</b>	<b>338,0</b>
<b>Fonds propres dans les comptes sociaux</b>	<b>295,8</b>	<b>338,0</b>
<b>Ecart de valorisation des actifs entre les comptes sociaux et la norme Solvabilité 2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Actifs incorporels	-1,8	-5,4
Immobilisations corporelles pour usage propre	1,5	-0,6
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	-70,3	-81,0
Crédits hypothécaires et prêts	0,0	0,0
Provisions techniques cédées	0,0	0,0
<b>Ecart de valorisation des passifs entre les comptes sociaux et la norme Solvabilité 2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Provisions techniques	7,5	2,4
Provisions techniques – santé (utilisant des techniques actuarielles vie)	-0,8	-2,4
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	-0,1	-0,1
Impôts différés passifs	-3,7	0,0
<b>Fonds propres dans les comptes en norme Solvabilité 2</b>	<b>228,2</b>	<b>254,4</b>
<b>Tiers 1 non restreint</b>	<b>228,2</b>	<b>250,8</b>

<b>Tiers 2</b>	80,0	80,0
Tiers 3 (impôts différés actif)	0,0	3,6

Les fonds propres de la mutuelle sont essentiellement constitués de fonds propres de la meilleure qualité (Tier 1) constitués de sa réserve de réconciliation (écart entre actif et passif dans le bilan prudentiel).

Les fonds propres de tiers 2 correspondent au TSR souscrit par MNH. Ce montant est pris en totalité en couverture du SCR et après retraitement pour le calcul du MCR

Ainsi, les ratios de couverture sont les suivants :

- Ratio de couverture du Capital de Solvabilité Requis (montant des fonds propres admissibles pour la couverture du SCR divisé par le montant du SCR) : 201% en 2019, 206% en 2018.
- Ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (montant des fonds propres admissibles pour la couverture du MCR divisé par le montant du MCR) : 625% en 2019, 645% en 2018.

### **Spécificité de l'article 68**

Les parts sociales d'une banque (BFM) apparaissant au bilan de la MNH pour une valeur supérieure à 10% de ses fonds propres, sont exclues du bilan, en vertu de l'article 68 du règlement délégué 2015/35/UE.

De la même façon le risque associé à la détention de ces titres de banque est déduit du SCR. Le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 201% alors qu'il ressortirait **à 281%** si les parts de la banque étaient comptabilisées dans les fonds propres et le SCR prudentiels : cette hausse de +80 points s'explique intégralement par un effet lié à la hausse des fonds propres, puisque la hausse du SCR Marché est entièrement compensée par l'ajustement pour impôt différé dans le SCR.

## **E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis**

### *a. Le Capital de Solvabilité Requis global (SCR)*

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins de son calcul.

Il se décompose de la manière suivante:

Module SCR (en M€)	2019	2018	Ecart	
Risque de marché	57,8	70,1	-	12,3
Risque de contrepartie	8,5	6,3		2,2
Risque de souscription vie	0,1	0,1		0,0
Risque de souscription santé	109,0	109,7	-	0,7

Diversification	-	37,0	-	39,9	-	1,3
<b>BSCR</b>		<b>138,4</b>		<b>146,3</b>	-	<b>7,9</b>
Ajustement dû aux impôts différés	-	3,7	-	2,2	-	1,5
Capacité d'absorption des provisions techniques		-		-		-
SCR opérationnel		16,2		16,4	-	0,2
<b>SCR</b>		<b>150,9</b>		<b>160,5</b>	-	<b>9,6</b>

b. Le Minimum de Capital Requis (MCR)

Son calcul repose sur une combinaison linéaire des primes et des provisions, ce dernier est borné par un plancher et d'un plafond correspondant respectivement à 25 % et à 45 % du Capital de Solvabilité Requis (SCR) et d'un plancher absolu. Ainsi, le Minimum de Capital Requis est le suivant :

Module MCR (en M€)	2019	2018	Ecart	
MCR linéaire	32,7	33,3	-	0,5
Plafond MCR	67,9	72,2	-	0,7
Plancher MCR	37,7	40,1	-	0,4
MCR combiné	37,7	40,1	-	0,4
Plancher absolu du MCR	6,2	6,2		-
<b>MCR final</b>	<b>37,7</b>	<b>40,1</b>	-	<b>0,4</b>

### E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévue à l'article 304 de la directive.

### E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du Capital de Solvabilité Requis. Elle n'a pas recours à un modèle interne partiel ou total et n'utilise pas de paramètre spécifique.

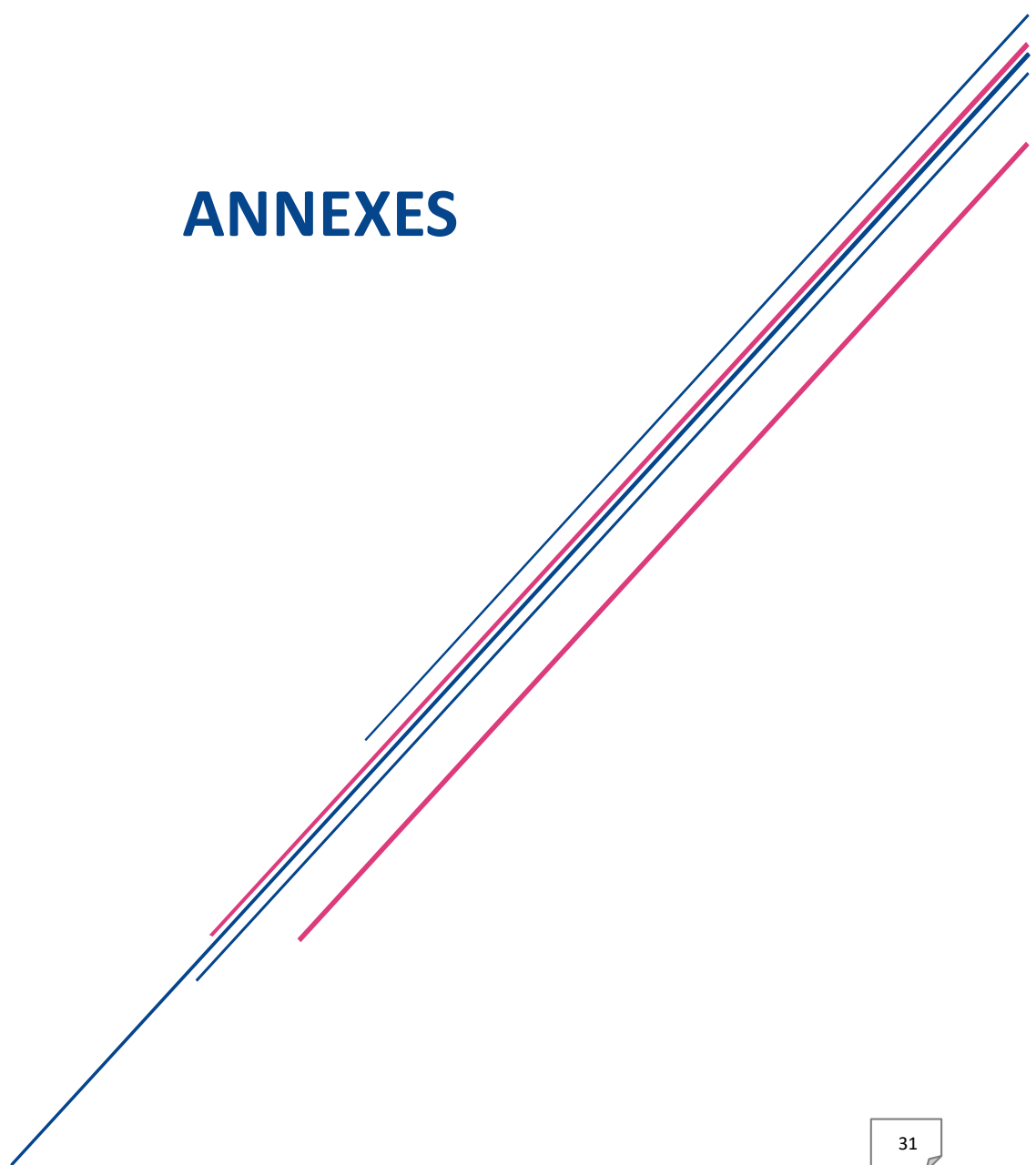
## E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au Capital de Solvabilité Requis n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

## E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

# ANNEXES



## ANNEXES

---

S.02.01.16- Bilan Prudentiel



		Valeur Solvabilité II		Ajustement de
		C0010	(valeur comptes légaux) C0020	reclassification EC0021
<b>Actifs</b>				
Goodwill	R0010			
Frais d'acquisition différés	R0020			
Immobilisations incorporelles	R0030	0	1 835 420	
Actifs d'impôts différés	R0040	0		
Excédent du régime de retraite	R0050			
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	31 423 069	29 925 395	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	330 612 232	400 884 323	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 842 920	2 554 062	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	44 528 274	125 914 100	
Actions	R0100	0	0	
Actions - cotées	R0110			
Actions - non cotées	R0120			
Obligations	R0130	114 333 777	109 335 594	
Obligations d'État	R0140	26 668 984	24 500 614	
Obligations d'entreprise	R0150	84 498 493	81 728 363	
Titres structurés	R0160	3 165 300	3 106 667	
Titres garantis	R0170			
Organismes de placement collectif	R0180	43 640 092	37 862 877	
Produits dérivés	R0190			
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	125 267 168	125 217 704	
Autres investissements	R0210			
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220			
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	163 980 680	163 980 680	
Avances sur police	R0240			
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250			
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	163 980 680	163 980 680	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0	8 621	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0	8 621	
Non-vie hors santé	R0290			
Santé similaire à la non-vie	R0300	0	8 621	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0	0	
Santé similaire à la vie	R0320			
Vie hors santé, UC et indexés	R0330			
Vie UC et indexés	R0340			
Dépôts auprès des cédantes	R0350			
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	13 018 402	13 018 402	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1	1	
Autres créances (hors assurance)	R0380	33 990 308	33 990 308	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390			
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410		0	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 817 916	2 817 916	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>575 842 638</b>	<b>646 461 072</b>	<b>0</b>
		<b>Valeur Solvabilité II</b>	<b>(valeur comptes légaux)</b>	<b>Ajustement de</b>
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>reclassification</b>
<b>Passifs</b>				
Provisions techniques non-vie	R0510	89 416 175	96 947 310	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530			
Meilleure estimation	R0540			
Marge de risque	R0550			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	89 416 175		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0		
Meilleure estimation	R0580	80 253 364		
Marge de risque	R0590	9 162 811		
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 392 590	9 568 505	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	9 144 080		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620			
Meilleure estimation	R0630	9 084 185		
Marge de risque	R0640	59 905		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 248 490		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0		
Meilleure estimation	R0670	1 239 146		
Marge de risque	R0680	9 343		
Provisions techniques UC et indexés	R0690			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700			
Meilleure estimation	R0710			
Marge de risque	R0720			
Autres provisions techniques	R0730			
Passifs éventuels	R0740			
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 942 757	8 942 757	
Provisions pour retraite	R0760	8 140 743	8 140 743	
Dépôts des réassureurs	R0770			
Passifs d'impôts différés	R0780	3 689 426		
Produits dérivés	R0790			
Dettes envers des établissements de crédit	R0800		11 575 843	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801			
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802			
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803			
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	11 575 843		
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	11 575 843		
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812			
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813			
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	11 575 843		
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815			
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	41 955 732	41 955 732	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0	0	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	93 456 236	93 456 236	
Passifs subordonnés	R0850	80 000 000	80 000 000	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	80 000 000	80 000 000	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	52 173	52 173	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>347 621 665</b>	<b>350 639 299</b>	
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>228 220 943</b>	<b>295 821 773</b>	<b>0</b>

## S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	521 434 729	16 904 016							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0							
Net	R0200	521 434 729	16 904 016							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	521 434 729	16 904 016							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0							
Net	R0300	521 434 729	16 904 016							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	392 630 508	13 111 007							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-50								
Net	R0400	392 630 558	13 111 007							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	0	0							

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110								538 338 746
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								0
Part des réassureurs	R0140								0
Net	R0200								538 338 746
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210								538 338 746
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								0
Part des réassureurs	R0240								0
Net	R0300								538 338 746
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310								405 741 514
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								0
Part des réassureurs	R0340								-50
Net	R0400								405 741 565
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								0
Part des réassureurs	R0440								0
Net	R0500								0

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Dépenses engagées	R0550	73 422 079	2 088 101							
<b>Charges administratives</b>										
Brut – assurance directe	R0610	8 828 544	258 819							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630									
Part des réassureurs	R0640									
Net	R0700	8 828 544	258 819							
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut – assurance directe	R0710	0	0							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730									
Part des réassureurs	R0740									
Net	R0800	0	0							
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0810	16 941 922	284 497							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830									
Part des réassureurs	R0840	50								
Net	R0900	16 941 872	284 497							
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut – assurance directe	R0910	47 651 663	1 544 785							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930									
Part des réassureurs	R0940									
Net	R1000	47 651 663	1 544 785							
<b>Frais généraux</b>										
Brut – assurance directe	R1010									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030									
Part des réassureurs	R1040									
Net	R1100									
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée						Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Dépenses engagées	R0550								75 510 180
<b>Charges administratives</b>									
Brut – assurance directe	R0610								9 087 364
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630								0
Part des réassureurs	R0640								0
Net	R0700								9 087 364
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut – assurance directe	R0710								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730								0
Part des réassureurs	R0740								0
Net	R0800								0
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0810								17 226 419
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830								0
Part des réassureurs	R0840								50
Net	R0900								17 226 369
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut – assurance directe	R0910								49 196 448
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930								0
Part des réassureurs	R0940								0
Net	R1000								49 196 448
<b>Frais généraux</b>									
Brut – assurance directe	R1010								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030								0
Part des réassureurs	R1040								0
Net	R1100								0
Autres dépenses	R1200								0
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								75 510 180

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	6 739		55 759					62 499
Part des réassureurs	R1420	0		0					0
Net	R1500	6 739		55 759					62 499
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	6 739		55 759					62 499
Part des réassureurs	R1520	0		0					0
Net	R1600	6 739		55 759					62 499
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	1 435 386		-208 967					1 226 418
Part des réassureurs	R1620								0
Net	R1700	1 435 386		-208 967					1 226 418
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								0
Part des réassureurs	R1720								0
Net	R1800								0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-97 032		523 141					426 109
<b>Charges administratives</b>									
Brut	R1910	6 594		80 778					87 372
Part des réassureurs	R1920								0
Net	R2000	6 594		80 778					87 372
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut	R2010	0		157 724					157 724
Part des réassureurs	R2020								0
Net	R2100	0		157 724					157 724
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut	R2110	-104 242		151 679					47 437
Part des réassureurs	R2120								0
Net	R2200	-104 242		151 679					47 437

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut	R2210	616		132 959					133 575
Part des réassureurs	R2220								0
Net	R2300	616		132 959					133 575
<b>Frais généraux</b>									
Brut	R2310								0
Part des réassureurs	R2320								0
Net	R2400								0
<b>Autres dépenses</b>	R2500								0
<b>Total des dépenses</b>	R2600								426 109
<b>Montant total des rachats</b>	R2700								0

## S.12.01.02 - Provisions techniques pour les garantie Vie ou Santé SLT

	Assurance maladie et un prêt de compte				Autres assurances vie				Assurance accident				Assurance santé		Assurance santé (assurance direct)											
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans option et garanties		Contrats avec option ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et de la déduction fiscale des engagements d'assurance santé		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance maladie sans option de compte		Autres assurances vie		Partie découlant des contrats d'assurance non-vie et de la déduction fiscale des engagements d'assurance santé		Total (y compris VCF)		Contrats sans option et garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et de la déduction fiscale des engagements d'assurance santé		Assurance santé (assurance accident)		Prévisions techniques liées à la vie	
	CM00	CM01	CM02	CM03	CM04	CM05	CM06	CM07	CM08	CM09	CM10	CM11	CM12	CM13	CM14	CM15	CM16	CM17	CM18	CM19	CM20	CM21	CM22	CM23	CM24	
<b>Provisions techniques calculées comme un total</b>																										
<b>Total des montants remboursés au titre de la responsabilité véhicules de livraison et de la responsabilité fraude, après épuisement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un total</b>																										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																										
<b>Meilleure estimation</b>																										
<b>Meilleure estimation brute</b>																										
Total des montants remboursés au titre de la responsabilité véhicules de livraison et de la responsabilité fraude, avant épuisement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie								1 228 145										1 228 145								1 228 145
Montants remboursés au titre de la responsabilité (Provo véhicules de livraison et assurance fraude) avant épuisement pour pertes probables																										
Montants remboursés au titre des véhicules de livraison avant épuisement pour pertes probables																										
Montants remboursés au titre de la responsabilité fraude avant épuisement pour pertes probables																										
Total des montants remboursés au titre de la responsabilité véhicules de livraison et de la responsabilité fraude, après épuisement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																										
Meilleure estimation nette des montants remboursés au titre de la responsabilité véhicules de livraison et de la responsabilité fraude								1 228 145										1 228 145								1 228 145
<b>Marge de risque</b>								0									0									0
<b>Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques</b>																										
<b>Provisions techniques calculées comme un total</b>																										
<b>Meilleure estimation</b>																										
<b>Marge de risque</b>																										
<b>Provisions techniques - Total</b>								1 228 145										1 228 145								1 228 145
<b>Provisions techniques nettes des montants remboursés au titre de la responsabilité véhicules de livraison et de la responsabilité fraude</b>								1 228 145										1 228 145								1 228 145
<b>Meilleure estimation des produits avec option de rachat</b>																										
<b>Meilleure estimation brute pour les fuites de trésorerie</b>																										
<b>Sorties de trésorerie</b>																										
<b>Provisions garanties et dispositions futures</b>								1 228 145										1 228 145								1 228 145
<b>Provisions garanties futures</b>																										
<b>Provisions dispositions futures</b>																										
<b>Dépenses futures et autres sorties de trésorerie</b>								82 247										82 247								82 247
<b>Entrées de trésorerie</b>																										
<b>Primes futures</b>								0										0								0
<b>Autres entrées de trésorerie</b>								0										0								0
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>																										
<b>Valeur de rachat</b>																										
<b>Meilleure estimation libérée l'échéance de la mesure transmise sur les bases d'actifs</b>																										
<b>Provisions techniques hors mesures transmissibles sur les bases d'actifs</b>																										
<b>Meilleure estimation libérée l'échéance de la correction pour visibilité</b>								0										0								0
<b>Provisions techniques hors correction pour visibilité et autres mesures transmissibles</b>								1 228 145										1 228 145								1 228 145
<b>Meilleure estimation libérée l'échéance de l'équipement égalisateur</b>																										
<b>Provisions techniques hors équipement égalisateur et autres mesures transmissibles</b>																										

## S.17.01.02 - Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu		
	C0020	C0030		C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>				
Assurance directe				
Réassurance proportionnelle acceptée				
Réassurance non proportionnelle acceptée				
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>				
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Provisions pour primes</b>				
Brut – total				
Brut – assurance directe	R0060	-14 076 953	-1 484 910	-15 561 863
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0070	-14 076 953	-1 484 910	-15 561 863
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100			
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0110			
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120			
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0130			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140			
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	R0150	-14 076 953	-1 484 910	-15 561 863
<b>Provisions pour sinistres</b>				
Brut – total	R0160	61 912 411	33 902 817	95 815 228
Brut – assurance directe	R0170	61 912 411	33 902 817	95 815 228
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0180			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200			
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0210			
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220			
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0230			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240			
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	R0250	61 912 411	33 902 817	95 815 228
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	47 835 458	32 417 907	80 253 364
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	47 835 458	32 417 907	80 253 364
<b>Marge de risque</b>	R0280	7 847 772	1 315 039	9 162 811
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
<b>Provisions techniques – Total</b>				
Provisions techniques – Total	R0320	55 683 230	33 732 946	89 416 175
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330			0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	55 683 230	33 732 946	89 416 175
<b>Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)</b>				
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	3	2	
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360	3	2	
<b>Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)</b>				
<b>Sorties de trésorerie</b>				
Prestations et sinistres futurs	R0370	390 529 750	13 094 093	403 623 843
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0380	102 152 270	3 250 603	105 402 873
<b>Entrées de trésorerie</b>				
Primes futures	R0390	506 758 974	17 829 606	524 588 580
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400			
<b>Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)</b>				
<b>Sorties de trésorerie</b>				
Prestations et sinistres futurs	R0410	59 210 107	32 904 682	92 114 789
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	2 702 303	998 135	3 700 438
<b>Entrées de trésorerie</b>				
Primes futures	R0430			
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440			
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>	R0450			
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>	R0460			
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470			
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>	R0480	0	0	0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	55 683 230	33 732 946	89 416 175

S.19.01.21 - Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie Lob1

		S.19.01.01.01															S.19.01.01.02		
		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100																	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
N-11	R0140	398135706,53	47350744,24	1447646,33	177115,43	27765,15	7274,98	2492,82	979,90	1166,29	443,69	1,28	-1573,47					-1573,47	447149763,17
N-10	R0150	396899521,73	45778552,93	1744466,31	209356,30	59456,06	11777,48	2163,90	753,04	3497,14	212,96	812,40						812,40	444710570,25
N-9	R0160	399732914,32	41088401,84	1873149,50	184333,69	42718,48	13665,40	1131,24	2720,86	206,60	1336,07							1336,07	442940578,00
N-8	R0170	389434089,94	50324653,84	1892012,17	212674,18	56725,63	23417,81	12165,68	4230,71	1187,87								1187,87	441961157,83
N-7	R0180	402096672,60	46424027,35	1388147,42	162483,17	106637,09	37281,75	4975,12	1732,13									1732,13	450221956,63
N-6	R0190	432632259,39	44952355,79	1601000,36	186847,30	91579,96	22257,16	4679,67										4679,67	479490979,63
N-5	R0200	448992031,01	52046065,44	1784515,56	250589,06	130170,41	16596,24											16596,24	503219967,71
N-4	R0210	454349234,19	57502366,58	5883454,79	726755,85	1652031,99												1652031,99	520113843,38
N-3	R0220	407300803,28	50541148,32	3476688,49	1875197,08													1875197,08	463193837,17
N-2	R0230	382930515,03	47330662,60	1943176,97														1943176,97	432204354,60
N-1	R0240	365980871,00	36806683,60															36806683,60	402787554,60
N	R0250	356096367,84																356096367,84	356096367,84
Total	R0260																	398398228,38	5384090930,82
<b>Inted Best Estimate Claims Provisions</b>																			
		S.19.01.01.03															S.19.01.01.04		
		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)	Year end (discounted data)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0360
Prior	R0100																	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,31	123,95	5,02	0,00					5,02	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1496,48	2977,62	57,81	-1622,27						-1622,27	-1626,63
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2565,47	5723,72	1969,92	-1245,53							1969,92	-1255,28
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5582,60	7238,76	3899,56	225,86								3899,56	216,62
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	19442,97	14727,27	6263,78	2057,10									6263,78	2056,81
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	85589,82	33681,61	13649,53	4437,46										13649,53	4454,47
N-5	R0200	0,00	0,00	312872,28	112050,45	34739,32	11470,68											312872,28	11523,65
N-4	R0210	0,00	2991722,64	842283,15	109417,44	65147,14												2991722,64	65345,88
N-3	R0220	63241746,72	6347049,47	5412174,26	303863,08													63241746,72	304895,76
N-2	R0230	60739247,58	3196104,19	793015,46														60739247,58	796190,82
N-1	R0240	58308612,96	4441917,26															58308612,96	4455373,75
N	R0250	56165220,59																56165220,59	56275234,84
Total	R0260																	61912410,70	61912410,70





S.19.01.21 - Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie Lob2

aid (non-cumulative)		5.19.01.01.01															5.19.01.01.02		
		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100																		
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	1060223,19	3274641,44	2273732,18	1254074,53	1362733,91	229961,24	123784,37	81620,16	74861,06	13028,19	38443,70	0,00					0,00	9787103,97
N-10	R0150	1000703,22	3374257,18	2372668,47	994803,10	144232,25	354366,30	223927,24	122004,64	79424,18	21680,72	724793,37						724793,37	9412860,67
N-9	R0160	1287753,22	3327445,12	2001421,73	201625,35	1048948,32	506761,72	291399,73	114515,12	67014,44	773124,05							773124,05	9620008,81
N-8	R0170	1452583,81	2245251,35	337081,92	840450,27	1707509,68	480356,94	224699,09	168947,72	710350,35								710350,35	8167231,12
N-7	R0180	2597769,85	1314464,84	1873448,32	1261276,82	1759209,11	545603,68	528714,86	2317319,66									2317319,66	12197807,15
N-6	R0190	2625124,58	4241612,92	2761345,83	1525988,92	1633283,86	643795,42	862370,23										862370,23	14293521,75
N-5	R0200	3194916,48	4285350,88	2525173,46	1352037,32	1410298,24	1392470,35											1392470,35	14160246,72
N-4	R0210	1842351,12	4143635,96	2687151,47	1354932,49	700478,03												700478,03	10728549,08
N-3	R0220	1480467,31	4029562,67	2464449,02	748284,48													748284,48	8722763,47
N-2	R0230	1595821,54	3764912,24	948095,75														948095,75	6308829,53
N-1	R0240	1817147,66	1101256,51															1101256,51	2918404,18
N	R0250	847834,86																847834,86	847834,86
Total	R0260																	11126377,64	107165161,31

nted Best Estimate Claims Provisions		5.19.01.01.03															5.19.01.01.04		
		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)	Year end (cumulative)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0360
Prior	R0100																	1205942,90	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19712,81	0,00					0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11916,86	107525,43	0,00						0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84010,18	143764,45	26154,04							26264,61	26264,61
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143745,71	284119,25	51705,38							52017,48	52017,48
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261022,57	5286308,18	2408657,01									2421935,86	2421935,86
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	1898070,33	873582,37	938175,75	435496,33										438190,33	438190,33
N-5	R0200	0,00	0,00	3008135,30	3354225,93	1689282,40	787477,92											792783,91	792783,91
N-4	R0210	0,00	13530527,38	6006351,83	539472,06	213793,03												215214,40	215214,40
N-3	R0220	8893236,44	7406647,00	1273756,45	836186,11													841245,87	841245,87
N-2	R0230	11822410,28	5038211,29	3231133,87														3255820,27	3255820,27
N-1	R0240	15738185,03	11553109,16															11620643,97	11620643,97
N	R0250	14232524,57																14277847,47	14277847,47
Total	R0260																	33941964,17	33941964,17



## S.23.01.01 - Fonds propres

Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau

### Capital en actions ordinaires

Versé

Appelé non encore versé

Actions propres auto-détenues

**Total capital en actions ordinaires**

**Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel**

Versé

Appelé non encore versé

**Total fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel**

**Comptes mutualistes subordonnés**

Subordonnés, datés

Subordonnés, non datés, avec option de rachat

Subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat

**Total comptes mutualistes subordonnés**

**Actions de préférence**

Actions de préférence datées

Actions de préférence non datées, avec option de rachat

Actions de préférence non datées, sans possibilité contractuelle de rachat

**Total actions de préférence**

**Passifs subordonnés**

Passifs subordonnés datés

Passifs subordonnés non datés, avec possibilité contractuelle de rachat

Passifs subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat

**Total passifs subordonnés**

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3
	Total niveau 1	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire	Niveau 2	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire	
R0010					
R0020					
R0030					
R0100	0			0	
R0110	884 244	884 244			
R0120	0				
R0200	884 244	884 244		0	
R0210					
R0220					
R0230					
R0300	0			0	0
R0310					
R0320					
R0330					
R0400	0			0	0
R0410					
R0420					
R0430					
R0500	0			0	0

### Fonds propres auxiliaires

Éléments pour lesquels un montant a été approuvé

Éléments pour lesquels une méthode a été approuvée

	Niveau 2		Niveau 3	
	Montants initiaux approuvés	Montants actuels	Montants initiaux approuvés	Montants actuels
	C0070	C0080	C0090	C0100
R0510		80 000 000		80 000 000
R0520				

### Excédent d'actif sur passif – Attribution des écarts de valorisation

Différence dans la valorisation des actifs

Différence dans la valorisation des provisions techniques

Différence dans la valorisation des autres passifs

Total des réserves et des bénéfices non répartis, issus des états financiers.

Autre, veuillez expliquer pourquoi vous devez utiliser cette ligne.

Réserves issues des états financiers, corrigées des différences de valorisation avec Solvabilité II

Excédent d'actif sur passif attribuable aux fonds propres de base (hors réserve de réconciliation).

Excédent d'actif sur passif

	Total	Explication	
	C0110	C0120	
R0600	-70 618 463		
R0610	-6 707 060		
R0620	3 689 426		
R0630	294 937 529		
R0640			
R0650	227 336 699		
R0660	884 244		
R0700	228 220 943		

## S.25.01.21 - SCR avec formule standard

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard - article 112 non

Risque de marché  
 Risque de défaut de la contrepartie  
 Risque de souscription en vie  
 Risque de souscription en santé  
 Risque de souscription en non-vie  
 Diversification  
 Risque lié aux immobilisations incorporelles  
**Capital de solvabilité requis de base**

### Calcul du capital de solvabilité requis

Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE  
 Risque opérationnel  
 Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques  
 Capacité d'absorption de pertes des impôts différés  
 Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE

### Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire

Exigences de capital supplémentaire déjà définies

### Capital de solvabilité requis

#### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur  
 Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304

Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.

Prestations discrétionnaires futures nettes

### Approach to tax rate

Approach based on average tax rate

### Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

DTA  
 DTA carry forward  
 DTA due to deductible temporary differences  
 DTL  
 LAC DT  
 LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities  
 LAC DT justified by reference to probable future taxable profit  
 LAC DT justified by carry back, current year  
 LAC DT justified by carry back, future years  
 Maximum LAC DT

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
R0010	57 808 838	57 808 838	0
R0020	8 521 821	8 521 821	0
R0030	130 368	130 368	0
R0040	109 033 027	109 033 027	0
R0050	0	0	0
R0060	-37 014 573	-37 014 573	
R0070	0	0	
R0100	138 479 481	138 479 481	

	C0100
R0120	0
R0130	16 157 604
R0140	0
R0150	-3 689 426
R0160	0
R0200	150 947 659
R0210	0
R0220	150 947 659
R0400	0
R0410	0
R0420	0
R0430	0
R0440	
R0450	4 - No adjustment
R0460	0

	Yes/No
	C0109
R0590	1 - Yes

	Before the shock	After the shock	LAC DT
	C0110	C0120	C0130
R0600	0		
R0610	0		
R0620	0		
R0630	3 689 426		
R0640			
R0650			
R0660			
R0670			
R0680			
R0690			

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard - article 112 non

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE	
	C0030	C0040	C0050	
Risque de marché	57 808 838	57 808 838	0	
Risque de défaut de la contrepartie	8 521 821	8 521 821	0	
Risque de souscription en vie	130 368	130 368	0	
Risque de souscription en santé	109 033 027	109 033 027	0	
Risque de souscription en non-vie	0	0	0	
Diversification	-37 014 573	-37 014 573		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>138 479 481</b>	<b>138 479 481</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>				
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE				
Risque opérationnel	16 157 604			
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-3 689 426			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>150 947 659</b>			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>150 947 659</b>			
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304				
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	4 - No adjustment			
Prestations discrétionnaires futures nettes	0			
<b>Approach to tax rate</b>				
Approach based on average tax rate	R0590	Yes/No	C0109	
			1 - Yes	
<b>Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes</b>				
		Before the shock	After the shock	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	0		
DTA carry forward	R0610	0		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0		
DTL	R0630	3 689 426		
LAC DT	R0640			
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650			
LAC DT justified by reference to probable future taxable profit	R0660			
LAC DT justified by carry back, current year	R0670			
LAC DT justified by carry back, future years	R0680			
Maximum LAC DT	R0690			

**S.28.01.01 - MCR Activité mixte Vie et Non Vie**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

RésultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	C0010	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	C0040	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	32 732 484
Capital de solvabilité requis	R0310	150 947 659
Plafond du MCR	R0320	67 926 447
Plancher du MCR	R0330	37 736 915
MCR combiné	R0340	37 736 915
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>37 736 915</b>